



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados

CABINET

Hérouville Saint Clair, le 17/05/2022

Affaire suivie par :
Christine HENRY

Tél. 02 31 45 95 10
Mél. dsden14-cabinet@ac-normandie.fr

DSDEN 14
2, Place de l'Europe
BP 90036
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'Education nationale du Calvados

à
Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré
s/c de Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'Education nationale

Objet : appel à candidatures à un intérim de personnel de direction adjoint au chef d'un établissement du 2nd degré pour l'année scolaire 2022-2023

Chaque année, l'académie de Normandie sollicite des personnels afin de leur confier des fonctions de personnels de direction et répondre ainsi à des besoins de remplacement ou à des vacances de postes dans les établissements du 2nd degré. Ces missions provisoires peuvent constituer de véritables occasions pour les personnels de découvrir un nouveau cadre de travail, d'envisager un projet d'évolution professionnelle, de se projeter dans un nouveau parcours de carrière.

La procédure de constitution d'un vivier de candidats pour assurer provisoirement des fonctions de personnel de direction adjoint, à l'occasion de vacances de postes, est reconduite pour l'année scolaire 2022-2023.

Généralités relatives à l'intérim d'adjoint à un chef d'établissement :

L'agent faisant fonction reste titulaire de son poste et relève de son corps d'origine tant pour la gestion de sa carrière que pour la perception de sa rémunération principale.

Les personnels faisant fonction seront appelés soit à l'issue des opérations de mouvement des titulaires après le 10 juillet 2022, soit en cours d'année pour quelques semaines ou davantage, afin de pallier les absences ponctuelles de personnels de direction adjoints.

Les missions confiées sont temporaires et ne peuvent créer de droit pour une nomination en tant de personnel de direction titulaire d'une part, ou pour une reconduction automatique sur un intérim l'année suivante d'autre part.

Une certaine mobilité géographique augmente les possibilités d'affectation.

Procédure de recrutement :

La priorité étant donnée à la continuité de l'enseignement dispensé aux élèves, une attention particulière est portée sur la possibilité de remplacer le candidat sur son poste, avant de lui proposer une affectation provisoire sur un intérim de personnel de direction.

Constitution du dossier de candidature :

Dans cette perspective, les personnes intéressées et répondant aux conditions exigées pour pouvoir candidater ultérieurement à l'un des trois modes d'accès au corps des personnels de direction (concours, liste d'aptitude, détachement) transmettront, pour le **30 mai 2022 au plus tard**, à leur inspecteur/inspectrice de l'éducation nationale, un dossier constitué de :

- la fiche de candidature jointe dûment remplie,
- une lettre de motivation, précisant le projet professionnel en vue d'exercer les missions de personnel de direction,
- un curriculum vitae (téléchargeable sur I-PROF ou sur www.education.gouv.fr – consultation emplois carrières personnel de direction – téléchargez et complétez votre CV).

Chaque dossier devra être revêtu de l'avis circonstancié du supérieur hiérarchique sur la qualité, l'opportunité de la candidature et la capacité du candidat à exercer des fonctions d'encadrement en tant que personnel de direction. Il appartiendra ensuite au supérieur hiérarchique de transmettre les dossiers à l'adresse : dsden14-cabinet@ac-normandie.fr avec l'objet suivant : NOM.Prénom vivier FF PERDIR.

Les personnels se trouvant déjà en situation d'intérim au cours de l'année 2021-2022 voudront bien confirmer auprès du bureau des personnels d'encadrement (dpa3-caen@ac-normandie.fr) leur souhait d'être à nouveau sollicités sur ce type de mission selon les besoins de l'administration.

A réception des dossiers au bureau des personnels d'encadrement (DPA3), les candidats seront reçus en entretien par les IA-IPR EVS afin de vérifier les aptitudes et la connaissance des fonctions confiées à un personnel de direction adjoint.



Armelle FELLAHI